

Annexe 1

**Liste taxonomique d'espèces de plantes et d'animaux présents dans le site
(Issue de la FDR, 2014)**

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

[...]

Critère 3:**i) Diversité biologique, riches en espèces, même si le nombre d'espèces présentes n'est pas connu avec précision, dont :**

Diversité en odonates: *Aeshna affinis*, *Aeshna cyanea*, *Aeshna grandis*, *Aeshna mixta*, *Anaciaeshna isosceles*, *Anax imperator*, *Anax parthenope*, *Brachytron pratense*, *Calopteryx splendens*, *Calopteryx virgo*, *Cercion lindenii*, *Coenagrion puella*, *Coenagrion pulchellum*, *Cordulia aenea*, *Crocothemis erythraea*, *Enallagma cyathigerum*, *Erythromma najas*, *Erythromma viridulum*, *Gomphus pulchellus*, *Hemianax epphipiger*, *Ischnura elegans*, *Ischnura pumilio*, *Lestes barbarus*, *Lestes dryas*, *Lestes sponsa*, *Lestes virens*, *Leucorrhinia dubia*, *Leucorrhinia pectoralis*, *Leucorrhinia rubicunda*, *Lestes viridis*, *Libellula depressa*, *Libellula fulva*, *Libellula quadrimaculata*, *Orthetrum caerulescens*, *Orthetrum cancellatum*, *Platynemesis pennipes*, *Pyrrhosoma nymphula*, *Sympetma fusca*, *Sympetrum danae*, *Sympetrum fonscolombei*, *Sympetrum meridionale*, *Sympetrum sanguineum*, *Sympetrum striolatum*, *Sympetrum vulgatum*.

Diversité en lépidoptères : *Aglais urticae*, *Anthocaris cardamines*, *Apatura ilia*, *Apatura iris*, *Aphantorus hyperantus*, *Araschnia levana*, *Argynnis paphia*, *Callophrys rubi*, *Carcharodus alcea*, *Celastrina argiolus*, *Coenonympha pamphilus*, *Colias croceus*, *Erynnis tages*, *Gonepteryx rhamni*, *Inachis io*, *Leptidea sinapis*, *Limenitis camilla*, *Lycaena phlaeas*, *Manolia jurtina*, *Neozephyrus quercus*, *Nymphalis antiopa*, *Ochlodes sylvanus*, *Papilio machaon*, *Pararge aegeria*, *Pieris brassicae*, *Pieris napi*, *Pieris rapae*, *Plebeius agestis*, *Polygonia C-album*, *Polyommatus icarus*, *Pyrgus malvae*, *Pyronia tithonus*, *Satyrion W-album*, *Tecla betulae*, *Thymelicus lineolus*, *Thymelicus sylvestris*, *Vanessa atalanta*, *Vanessa cardui*.

Diversité en orthoptères : *Calliptamus italicus*, *Chorthippus biguttulus*, *Chorthippus brunneus*, *Chorthippus parallelus*, *Conocephalus discolor*, *Conocephalus dorsalis*, *Leptophyes punctatissima*, *Meconema thalassinum*, *Metrioptera roeselii*, *Oedipoda caerulescens*, *Phaneroptera falcata*, *Pholidoptera griseoptera*, *Stethophyma grossum*, *Tetrix ceperoi*, *Tetrix subulata*, *Tetrix undulata*, *Tettogonia viridissima*.

Diversité en coccinelles : *Adalia bipunctata*, *Anisosticta novemdecimpunctata*, *Aphidecta oblittera*, *Calvia decemguttata*, *Calvia quatuordecimguttata*, *Chilorus renipustulatus*, *Coccinella septempunctata*, *Halyzia sedecimguttata*, *Harmonia axyridis*, *Harmonia quadripunctata*, *Hippodamia tredecimpunctata*, *Hippodamia variegata*, *Oenopia conglobata*, *Propylea quatuordecimpunctata*, *Psyllobora vigintiduopunctata*

Diversité en hyménoptères : *Andrena angustior*, *Andrena barbilabris*, *Andrena bicolor*, *Andrena clarkella*, *Andrena flavipes*, *Andrena florea*, *Andrena haemorrhoea*, *Andrena mitis*, *Andrena nitida*, *Andrena ruficrus*, *Andrena tibialis*, *Andrena vaga*, *Andrena ventralis*, *Anthophora bimaculata*, *Anthophora plumipes*, *Epeoloides coecutiens*, *Nomada alboguttata*, *Nomada fabriciana*, *Nomada ferruginata*, *Nomada flava*, *Nomada flavopicta*, *Nomada furva*, *Nomada obscura*, *Nomada panzeri*, *Nomada ruficornis*, *Nomada sheppardana*, *Apis mellifera*, *Bombus hortorum*, *Bombus hypnorum ericetorum*, *Bombus lapidarius*, *Bombus lapidarius lapidarius*, *Bombus lucorum*, *Bombus lucorum lucorum*, *Bombus pascuorum*, *Bombus pascuorum floralis*, *Bombus pascuorum moorselensis*, *Bombus pratorum*, *Bombus sylvestris*, *Bombus terrestris*, *Bombus terrestris lusitanicus*, *Bombus terrestris terrestris*, *Hedychrum nobile*, *Hedychrum rutilans*, *Colletes cunicularius*, *Colletes daviesanus*, *Alysson spinosus*, *Argogorytes mystaceus*, *Astata boops*, *Bembix rostrata*, *Cerceris arenaria*, *Cerceris quadricincta*, *Cerceris quinquefasciata*, *Cerceris rybyensis*, *Crabro cribrarius*, *Crabro peltarius*, *Crabro scutellatus*, *Crossocerus quadrimaculatus*, *Crossocerus walkeri*, *Crossocerus wesmaeli*, *Dinetus pictus*, *Diodontus minutus*, *Ectemnius borealis*, *Ectemnius cavifrons*, *Ectemnius continuus punctatus*, *Ectemnius lapidarius*, *Ectemnius lituratus*, *Gorytes laticinctus*, *Harpactus exiguus*, *Harpactus lunatus*, *Harpactus tumidus*, *Lindenius panzeri*, *Mellinus arvensis*, *Mimesa bruxellensis*, *Mimesa lutaria*, *Mimumesa atratina*, *Mimumesa unicolor*, *Miscophus ater*, *Miscophus bicolor*, *Nysson niger*, *Nysson spinosus*, *Nysson trimaculatus*, *Oxybellus bipunctatus*, *Oxybellus uniglumis*, *Passaloecus clypealis*, *Passaloecus corniger*, *Passaloecus gracilis*, *Passaloecus singularis*, *Pemphredon inornatus*, *Pemphredon lethifer*, *Philanthus triangulum*, *Psenulus pallipes*, *Rhopalum coarctatum*, *Rhopalum gracile*, *Stigmus solskyi*, *Tachysphex helveticus*, *Tachysphex pompiliformis*, *Tachysphex psammobius*, *Trypoxylon*, *Trypoxylon attenuatum*, *Trypoxylon clavicerum*, *Trypoxylon figulus*, *Trypoxylon medium*, *Trypoxylon minus*, *Halictus confusus perkinsi*, *Halictus rubicundus*, *Halictus scabiosae*, *Halictus sexcinctus*, *Halictus tumulorum*, *Lasioglossum calceatum*, *Lasioglossum fulvicorne*, *Lasioglossum laticeps*, *Lasioglossum leucopus*, *Lasioglossum lucidulum*, *Lasioglossum morio*, *Lasioglossum punctatissimus*, *Lasioglossum quadrinotatum*, *Lasioglossum sexstrigatum*, *Chelostoma florissomme*, *Coelioxys elongata*, *Megachile centuncularis*, *Megachile willughbiella*, *Osmia rufa*, *Dasypoda hirtipes*, *Mellita nigricans*, *Anoplius concinnus*, *Anoplius infuscatus*, *Anoplius niggerimus*, *Anoplius viaticus*, *Arachnospila anceps*, *Arachnospila minutula*, *Arachnospila spissa*, *Arachnospila trivialis*, *Caliadurgus fasciatellus*, *Episyron rufipes*, *Evagetes dubius*, *Evagetes gibbulus*, *Homonotus sanguinolentus*, *Pompilus cinereus*, *Priocnemis fennica*, *Priocnemis minuta*, *Ammophila sabulosa*, *Vespula rufa*, *Vespula vulgaris*, *Chrysis ignita*, *Cynips divisa*, *Cynips quercusfolii*, *Diastrophus rubi*, *Diplolepis rosae*, *Fenusella nana*, *Formica fusca*, *Formica rufibarbis*, *Hylaeus gibbus*, *Hylaeus pectoralis*, *Liposthenes glechomae*, *Macropis europaea*, *Myrmica scabrinodis*, *Neuroterus albipes*, *Neuroterus anthracinus*, *Pontania proxima*, *Smicromyrme rufipes*, *Sphecodes albilabris*, *Tetramorium caespitum*, *Vespa crabro*

Diversité en poissons: *Loche de rivière - Cobitis taenia*, *Brème commune - Abramis brama*, *Carpe commune - Cyprinus carpio*, *Pseudorasbora parva*, *Bouvière - Rhodeus amarus*, *Gardon - Rutilus rutilus*, *Rotengle - Scardinius erythrophthalmus*, *Tanche - Tinca tinca*, *Brochet - Esox lucius*, *Epinoche - Gasterosteus aculeatus*, *Grémille - Gymnocephalus cernua*, *Perche - Perca fluviatilis*, *Sandre Sander lucioperca*, *Perche soleil - Leppomis gibosus*, *Esturgeon - Acipenser sturio*.

Diversité en oiseaux (225 espèces d'oiseaux furent observées entre juin 2006 et juin 2014): *Perdrix grise - Perdix perdix*, *Caille des blés - Coturnix coturnix*, *Oie des moissons de la*

tundra - Anser serrirostris, Oie cendrée - Anser anser, Oie rieuse - Anser albifrons, Bernache cravant - Branta bernicla, Bernache nonnette - Branta leucopsis, Bernache à cou roux - Branta ruficollis, Cygne tuberculé - Cygnus olor, Cygne chanteur - Cygnus cygnus, Cygne de Bewick - Cygnus bewickii, Tadorne de Belon - Tadorna tadorna, Canard chipeau - Anas strepera, Canard siffleur - Anas penelope, Canard colvert - Anas platyrhynchos, Canard souchet - Anas clypeata, Canard pilet - Anas acuta, Sarcelle d'été - Anas querquedula, Sarcelle d'hiver - Anas crecca, Nette rousse - Netta rufina, Fuligule milouin - Aythya ferina, Fuligule nyroca - Aythya nyroca, Fuligule morillon - Aythya fuligula, Fuligule milouinan - Aythya marila, Macreuse noire - Melanitta nigra, Garrot à oeil d'or - Bucephala clangula, Harle piette - Mergellus albellus, Harle bièvre - Mergus merganser, Harle huppé - Mergus serrator, Plongeon catmarin - Gavia stellata, Plongeon arctique - Gavia arctica, Plongeon imbrin - Gavia immer, Grèbe castagneux - Tachybaptus ruficollis, Grèbe jougris - Podiceps grisegena, Grèbe huppé - Podiceps cristatus, Grèbe esclavon - Podiceps auritus, Grèbe à cou noir - Podiceps nigricollis, Cigogne noire - Ciconia nigra, Cigogne blanche - Ciconia ciconia, Ibis falcinelle - Plegadis falcinellus, Spatule blanche - Platalea leucorodia, Butor étoilé - Botaurus stellaris, Blongios nain - Ixobrychus minutus, Bihoreau gris - Nycticorax nycticorax, Crabier chevelu - Ardeola ralloides, Héron garde-boeufs - Bubulcus ibis, Héron cendré - Ardea cinerea, Héron pourpré - Ardea purpurea, Grande Aigrette - Ardea alba, Aigrette garzette - Egretta garzetta, Grand Cormoran - Phalacrocorax carbo, Balbuzard pêcheur - Pandion haliaetus, Bondrée apivore - Pernis apivorus, Milan royal - Milvus milvus, Milan noir - Milvus migrans, Pygargue à queue blanche - Haliaeetus albicilla, Busard des roseaux - Circus aeruginosus, Busard Saint-Martin - Circus cyaneus, Busard cendré - Circus pygargus, Épervier d'Europe - Accipiter nisus, Autour des palombes - Accipiter gentilis, Buse variable - Buteo buteo, Faucon crécerelle - Falco tinnunculus, Faucon kobez - Falco vespertinus, Faucon émerillon - Falco columbarius, Faucon hobereau - Falco subbuteo, Faucon pèlerin - Falco peregrinus, Râle d'eau - Rallus aquaticus, Marouette poussin - Porzana parva, Marouette de Baillon - Porzana pusilla, Marouette ponctuée - Porzana porzana, Gallinule poule d'eau - Gallinula chloropus, Foulque macroule - Fulica atra, Grue cendrée - Grus grus, Huîtrier pie - Haematopus ostralegus, Echasse blanche - Himantopus himantopus, Avocette élégante - Recurvirostra avosetta, Vanneau huppé - Vanellus vanellus, Pluvier doré - Pluvialis apricaria, Pluvier argenté - Pluvialis squatarola, Grand Gravelot - Charadrius hiaticula, Petit Gravelot - Charadrius dubius, Bécasse des bois - Scolopax rusticola, Bécassine sourde - Lymnocyptes minimus, Bécassine des marais - Gallinago gallinago, Barge à queue noire - Limosa limosa, Barge rousse - Limosa lapponica, Courlis corlieu - Numenius phaeopus, Courlis cendré - Numenius arquata, Chevalier arlequin - Tringa erythropus, Chevalier gambette - Tringa totanus, Chevalier aboyeur - Tringa nebularia, Chevalier culblanc - Tringa ochropus, Chevalier sylvain - Tringa glareola, Chevalier guignette - Actitis hypoleucos, Tournepierre à collier - Arenaria interpres, Bécasseau minute - Calidris minuta, Bécasseau cocorli - Calidris ferruginea, Bécasseau variable - Calidris alpina, Combattant varié - Philomachus pugnax, Phalarope à bec étroit - Phalaropus lobatus, Mouette rieuse - Chroicocephalus ridibundus, Mouette mélanocéphale - Ichthyaetus melanocephalus, Mouette pygmée - Hydrocoloeus minutus, Goéland cendré - Larus canus, Goéland marin - Larus marinus, Goéland bourgmestre - Larus hyperboreus, Goéland argenté - Larus argentatus, Goéland pontique - Larus cachinnans, Goéland leucophée - Larus michahellis, Goéland brun - Larus fuscus, Sterne caspienne - Hydroprogne caspia, Sterne naine - Sternula albifrons, Sterne pierregarin - Sterna hirundo, Sterne arctique - Sterna paradisaea, Sterne caugek - Thalasseus sandvicensis, Guifette moustac - Chlidonias hybrida, Guifette leucoptère - Chlidonias leucopterus, Guifette noire - Chlidonias niger, Labbe parasite - Stercorarius parasiticus, Pigeon colombin - Columba oenas, Pigeon ramier - Columba palumbus, Tourterelle des bois

- *Streptopelia turtur*, Tourterelle turque - *Streptopelia decaocto*, Coucou gris - *Cuculus canorus*, Grand-Duc d'Europe - *Bubo bubo*, Chouette hulotte - *Strix aluco*, Chevêche d'Athéna - *Athene noctua*, Hibou moyen-duc - *Asio otus*, Hibou des marais - *Asio flammeus*, Martinet noir - *Apus apus*, Martin-pêcheur d'Europe - *Alcedo atthis*, Torcol fourmilier - *Jynx torquilla*, Pic épeichette - *Dendrocopos minor*, Pic mar - *Dendrocopos medius*, Pic épeiche - *Dendrocopos major*, Pic noir - *Dryocopus martius*, Pic vert - *Picus viridis*, Pie-grièche écorcheur - *Lanius collurio*, Pie-grièche grise - *Lanius excubitor*, Lorient d'Europe - *Oriolus oriolus*, Geai des chênes - *Garrulus glandarius*, Pie bavarde - *Pica pica*, Corbeau freux - *Corvus frugilegus*, Corneille noire - *Corvus corone*, Choucas des tours - *Coloeus monedula*, Jaseur boréal - *Bombycilla garrulus*, Mésange nonnette - *Poecile palustris*, Mésange boréale - *Poecile montanus*, Mésange noire - *Periparus ater*, Mésange huppée - *Lophophanes cristatus*, Mésange charbonnière - *Parus major*, Mésange bleue - *Cyanistes caeruleus*, Rémiz penduline - *Remiz pendulinus*, Panure à moustaches - *Panurus biarmicus*, Alouette lulu - *Lullula arborea*, Alouette des champs - *Alauda arvensis*, Hirondelle de rivage - *Riparia riparia*, Hirondelle rustique - *Hirundo rustica*, Hirondelle de fenêtre - *Delichon urbicum*, Bouscarle de Cetti - *Cettia cetti*, Mésange à longue queue - *Aegithalos caudatus*, Pouillot véloce - *Phylloscopus collybita*, Pouillot fitis - *Phylloscopus trochilus*, Pouillot siffleur - *Phylloscopus sibilatrix*, Rousserolle turdoïde - *Acrocephalus arundinaceus*, Phragmite aquatique - *Acrocephalus paludicola*, Phragmite des joncs - *Acrocephalus schoenobaenus*, Rousserolle effarvatte - *Acrocephalus scirpaceus*, Rousserolle verderolle - *Acrocephalus palustris*, Hypolaïs icterine - *Hippolais icterina*, Hypolaïs polyglotte - *Hippolais polyglotta*, Locustelle tachetée - *Locustella naevia*, Locustelle fluviatile - *Locustella fluviatilis*, Locustelle lusciniôide - *Locustella luscinioides*, Fauvette à tête noire - *Sylvia atricapilla*, Fauvette des jardins - *Sylvia borin*, Fauvette babillarde - *Sylvia curruca*, Fauvette grisette - *Sylvia communis*, Roitelet à triple bandeau - *Regulus ignicapilla*, Roitelet huppé - *Regulus regulus*, Troglodyte mignon - *Troglodytes troglodytes*, Sittelle torchepot - *Sitta europaea*, Grimpereau des jardins - *Certhia brachydactyla*, Étourneau sansonnet - *Sturnus vulgaris*, Merle à plastron - *Turdus torquatus*, Merle noir - *Turdus merula*, Grive litorne - *Turdus pilaris*, Grive mauvis - *Turdus iliacus*, Grive musicienne - *Turdus philomelos*, Grive draine - *Turdus viscivorus*, Rougegorge familier - *Erithacus rubecula*, Gorgebleue à miroir - *Luscinia svecica*, Rossignol philomèle - *Luscinia megarhynchos*, Rougequeue noir - *Phoenicurus ochruros*, Rougequeue à front blanc - *Phoenicurus phoenicurus*, Tarier des prés - *Saxicola rubetra*, Tarier pâtre - *Saxicola rubicola*, Traquet motteux - *Oenanthe oenanthe*, Gobemouche gris - *Muscicapa striata*, Gobemouche noir - *Ficedula hypoleuca*, Moineau domestique - *Passer domesticus*, Moineau friquet - *Passer montanus*, Accenteur mouchet - *Prunella modularis*, Bergeronnette printanière - *Motacilla flava*, Bergeronnette des ruisseaux - *Motacilla cinerea*, Bergeronnette grise - *Motacilla alba*, Pipit farlouse - *Anthus pratensis*, Pipit des arbres - *Anthus trivialis*, Pipit spioncelle - *Anthus spinoletta*, Pinson des arbres - *Fringilla coelebs*, Pinson du nord - *Fringilla montifringilla*, Serin cini - *Serinus serinus*, Verdier d'Europe - *Chloris chloris*, Tarin des aulnes - *Spinus spinus*, Chardonneret élégant - *Carduelis carduelis*, Sizerin boréal - *Acanthis flammea*, Sizerin cabaret - *Acanthis cabaret*, Linotte mélodieuse - *Linaria cannabina*, Bec-croisé des sapins - *Loxia curvirostra*, Bouvreuil pivoine - *Pyrrhula pyrrhula*, Grosbec casse-noyaux - *Coccothraustes coccothraustes*, Bruant proyer - *Emberiza calandra*, Bruant jaune - *Emberiza citrinella*, Bruant des roseaux - *Emberiza schoeniclus*.

Diversité en mammifères : *Capreolus capreolus*, *Eliomys quercinus*, *Eptesicus serotinus*, *Erinaceus europaeus*, *Lepus europaeus*, *Martes foina*, *Mustela erminea*, *Mustela nivalis*, *Myotis daubentoni*, *Myotis mystacinus*, *Neomys fodiens*, *Nyctalus noctula*, *Ondatra*

zibethicus, Pipistrellus nathusii, Pipistrellus pipistrellus, Plecotus auritus, Putorius putorius, Sciurus vulgaris, Sorex araneus, Sus scrofa, Talpa europaea, Vulpes vulpes.

ii) Centre d'endémisme ou contenant des effectifs importants d'espèces endémiques

Espèces d'oiseaux :

Endémique au niveau national :

Le site des marais d'Harchies est le seul site connu en Belgique pour la reproduction de la Grande Aigrette, l'Aigrette garzette et le Héron Gardeboeufs.

Endémique au niveau régional :

Le site des marais d'Harchies est le seul site connu en Wallonie pour la reproduction de la Grande Aigrette, l'Aigrette garzette, le Héron Gardeboeufs, le Héron Bihoreau et la Mouette mélanocéphale. Il est le seul site à avoir abrité la nidification du Canard siffleur et de la Nette rousse.

iii) Grande diversité biologique y compris des types d'habitat que l'on trouve dans une région.

Diversité en habitats : *Alignements d'arbres, aulnaies marécageuses et non marécageuse, boulaies atlantiques planitiales et collinéennes, chênaie, communautés à bidents des rives d'étangs, communautés non graminoides de taille moyenne bordant l'eau, cours d'eau permanents non soumis à la marée, cultures, éléments de pelouses silicicoles, étangs et mares eutrophes permanents, étangs et mares mésotrophes permanents, formations nitrophiles des lisières forestières et des haies, formations nitrophiles ouvertes, fourrés, franges d'herbes de taille moyenne, friches à calamagrostis epigeos, haies riches en espèces indigènes, magnocariçaies, mares temporaires, mégaphorbiaies, ormaie rudérale, peupleraie plantée, phalaridaies, phragmitaies, pièces d'eau temporaires eutrophes, pièces d'eau temporaires oligotrophes pauvres en calcaire, plantations de feuillus indigènes, prairies de fauche, prairies fauchés et pâturés, prairies humides mésotrophes à eutrophes, prairies pâturées permanentes moyennement à fortement fertilisées, prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées, prairies temporaires de fauche, prés de fauche récemment abandonnés, saussaies, tapis submergés de charophytes, typhaies, végétation enracinée ou non, submergée, végétation flottant librement ou enracinée, végétations rudérales.*

v) Eléments particuliers de la diversité biologique qui sont rares ou particulièrement caractéristiques de la région biogéographique (seules les espèces observées de façon annuelles sont reprises) :

Oiseaux rares ou semi-rares : *Cygne de Bewick - Cygnus bewickii, Canard chipeau - Anas strepera, Canard siffleur - Anas penelope, Canard souchet - Anas clypeata, Canard pilet - Anas acuta, Sarcelle d'été - Anas querquedula, Sarcelle d'hiver - Anas*

crecca, Nette rousse - Netta rufina, Grèbe à cou noir - Podiceps nigricollis, Butor étoilé - Botaurus stellaris, Blongios nain - Ixobrychus minutus, Bihoreau gris - Nycticorax nycticorax, Héron garde-boeufs - Bubulcus ibis, Grande Aigrette - Ardea alba, Aigrette garzette - Egretta garzetta, Busard des roseaux - Circus aeruginosus, Balbuzard pêcheur – Pandion haliaetus, Râle d'eau - Rallus aquaticus, Bécassine des marais - Gallinago gallinago, Mouette mélanocéphale - Ichthyaetus melanocephalus, Goéland cendré - Larus canus, Sterne pierregarin - Sterna hirundo, Guifette noire – Chlidionas niger, Martin-pêcheur d'Europe - Alcedo atthis, Bouscarle de Cetti - Cettia cetti, Phragmite des joncs - Acrocephalus schoenobaenus, Gorgebleue à miroir - Luscinia svecica

Habitats rares : étangs et mares mésotrophes permanents, pièces d'eau temporaires oligotrophes pauvres en calcaire, tapis submergés de charophytes.

Espèces végétales rares : *Carex arenaria, Cyperus fuscus, Dactyloriza praetermissa, Dryopteris cristata, Epipactis palustris, Hottonia palustris, Lemna gibba, Najas marina, Samolus valerandi, Scirpus tabernaemontani, Thelypteris palustris, Utricularia vulgaris, Wolffia arrhiza...*

[...]

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Carex arenaria : La plante n'existe en Wallonie que dans le bassin de la Haine où son statut actuel n'est pas précisé par ANRYS et al. 1991. Elle a encore été renseignée dans 5 carrés IFBL après 1980 et apparaît donc en régression par rapport à son extension historique.

Cyperus fuscus : L'espèce, autrefois très rare dans les districts brabançon, mosan, ardennais (une localité) et lorrain, avait disparu des districts mosan et ardennais, et s'était raréfiée ailleurs, suite aux assèchements. Actuellement, l'espèce est rare mais apparemment stabilisée, de nouvelles stations ayant compensé les disparitions.

Dactyloriza praetermissa : L'évolution du statut de l'espèce est difficile à évaluer en raison de la méconnaissance de cette espèce par les auteurs anciens. L'orchis négligé reste une espèce très rare mais qui se maintient bien dans ses biotopes et qui est capable de coloniser des milieux neufs (oseraie de Lanaye, rives du canal de Charleroi). Cependant, peu de stations bénéficient d'un statut de protection.

Dryopteris cristata : L'espèce qui n'a jamais existé qu'en localités isolées, avait fortement régressé à cause des assèchements et des plantations de conifères. Il semble cependant que l'espèce se soit maintenue ces dernières années, sans doute à la suite de la création de vastes réserves naturelles. D'autre part, les stations de Haute Ardenne n'étaient manifestement pas connues au XIXe siècle. Espèce rare mais stable ou en légère progression

Epipactis palustris : Une des plus belle station de Wallonie (1600 pieds) apparue après des travaux de gestion récent.

Hottonia palustris : L'espèce, autrefois assez commune dans le district brabançon (surtout ouest et centre), rare dans les districts mosan et lorrain, et limité à la vallée de la Semois pour le district ardennais, était en régression au nord du sillon Sambre-Meuse et en voie de disparition au sud. Les causes de disparition sont les drainages, la rectification des petits cours d'eau et la pollution. Espèce apparemment en extension, probablement suite à une meilleure prospection. L'espèce subsiste dans la vallée de la Haine et dans quelques rares localités du Brabant wallon. Elle a disparu de la vallée de la Meuse (sauf à Ben-Ahin où elle est très menacée) mais est relativement fréquente dans la vallée de la Semois ardennaise

Lemna gibba : Espèce en régression, très rare en Wallonie.

Najas marina : Espèce considérée comme disparue en Région wallonne et retrouvée récemment dans le site Ramsar

Samolus valerandi : L'espèce était autrefois connue de deux localités du district brabançon mais en avait disparu. La population découverte à Hensies est prospère.

Scirpus tabernaemontani : L'espèce, autrefois très rare dans les districts brabançon, mosan et lorrain, avait reculé dans le district brabançon et disparu du district mosan, suite aux assèchements. Espèce rare et menacée de disparition en Wallonie, à populations faibles, localement menacées par les rats musqués.

Thelypteris palustris : L'espèce était déjà fortement raréfiée. Les localités de la vallée de la Dyle encore observées en 1965 ont probablement disparu en raison des drainages ou de l'eutrophisation. Après 1980, l'espèce n'a été observée que dans 2 stations de la vallée de la Haine et dans les marais de la Haute Semois.

Utricularia vulgaris : La plante existait autrefois dans environ septante localités de presque tout le pays dont elle avait disparu ou presque. Actuellement, la plante s'est raréfiée mais subsiste dans quelques étangs de la vallée de la Haine et en Gaume.

Wolffia arrhiza : Espèce très rare, semblait disparue de la vallée de la Haine (Harchies) depuis 1968 (ANRYS et al., 1991) et mais signalée récemment.

Cfr: Première liste des espèces rares, menacées et protégées de la Région Wallonne (Ptéridophytes et Spermatophytes). Version 1 (7/3/2006). Par J. Saintenoy-Simon, avec la collaboration de Y. Barbier, L.-M. Delescaille, M. Dufrière, J.-L. Gathoye et P. Verté.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Espèces d'oiseaux :

Cygne de Bewick - *Cygnus bewickii* : En hivernage l'espèce n'est présente qu'en de rares endroits en Wallonie. Les marais d'Harchies est un site régulier d'hivernage où les individus viennent s'y nourrir et dormir.

Canard chipeau - *Anas strepera* : Population wallonne nicheuse (2008-2012) : 32-43 couples. Entre 10 et 33 aux marais d'Harchies. Population subissant une forte prédation par le Renard roux et la Corneille noire. Tendance locale à la baisse depuis 2007. Site d'hivernage régulier avec régulièrement plusieurs centaines d'individus sur maximum un millier d'hivernants en Wallonie. Pression hivernale liée à la chasse sur les sites frontaliers.

Canard siffleur - *Anas penelope* : Population wallonne nicheuse (2008-2012) : 0 couple. Présence estivale aux marais d'Harchies et nidification exceptionnelle en 2003. Site d'hivernage régulier avec parfois quelques dizaines d'individus représentant une part importante de l'hivernage en Wallonie, estimée à moins de 100 individus.

Canard souchet - *Anas clypeata* : Population wallonne nicheuse (2008-2012) : 1 à 10 couples. Présence estivale aux marais d'Harchies et nidification presque annuelle. Site d'hivernage majeur avec quelques centaines d'individus pouvant atteindre 800 individus en haltes migratoires. Cela représente une part importante de l'hivernage en Wallonie, fluctuante mais estimée à moins de 500 individus par temps doux.

Canard pilet - *Anas acuta* : Site d'hivernage et de haltes migratoires régulier mais néanmoins non remarquable à l'échelle de la Wallonie où les effectifs ne dépassent que rarement le total de 30 id hivernant. Le nombre d'oiseaux hivernants sur les marais reste inférieur à 10 mais peut rapidement augmenter avec l'afflux de migrants.

Sarcelle d'été - *Anas querquedula* : L'espèce niche régulièrement mais en faible nombre sur les marais d'Harchies. A l'échelle des 1 à 5 couples estimés durant l'atlas 2001-2007 et les 0 à 3 couples estimés entre 2008 et 2012, le site des marais d'Harchies reste le site le plus régulièrement fréquenté.

Sarcelle d'hiver - *Anas crecca* : Site d'hivernage et de haltes migratoires régulier et significativement important à l'échelle de la Wallonie où les effectifs ne dépassent que rarement le total de 1500 individus hivernants. Les effectifs maximaux hivernants sur les marais fluctuent entre 100 et 200 individus. L'oiseau est présent également en été mais de façon plus marginale. Sa nidification, difficile à mettre en évidence, reste très exceptionnelle sur le site.

Nette rousse - *Netta rufina* : Les marais d'Harchies sont le seul site wallon où l'espèce a niché régulièrement entre 1999 et 2005 avec un maximum de 3 nichées en 2001 et 2005. Après cette période faste, la nidification de l'espèce est redevenue exceptionnelle. L'hivernage de l'espèce en Wallonie comme à Harchies reste marginale.

Grèbe à cou noir - *Podiceps nigricollis* : La population wallonne est estimée entre 59 et 104 couples nicheurs dont une grande majorité se trouvent quelques sites comme Ploegsteert et les décanteurs d'Hollogne-sur-Geer qui ont connu une forte progression depuis dix ans. Bien que l'oiseau niche aux marais d'Harchies depuis 2002, le succès reste très faible eu égard aux

nombre d'individus présents et la tendance reste stable. La surpopulation de carpes sur les étangs empêchant la création de nids flottants pourrait en être la cause.

Butor étoilé - *Botaurus stellaris* : Présence hivernale estimée entre 5 et 15 individus ce qui représente le site majeur en Wallonie pour cette espèce. Plus aucun cantonnement de l'espèce n'est cependant observé au printemps depuis 2003. Le site reste néanmoins un des rares sites à pouvoir accueillir l'espèce comme nicheur. Tendance stable depuis 2006.

Blongios nain - *Ixobrychus minutus* : Population nicheuse comprise entre 2 et 6 couples représentant la grande majorité de la population régionale. Tendance stable depuis 2006.

Bihoreau gris - *Nycticorax nycticorax* : Nicheur régulier depuis 2006. Seul site de nidification connu en Wallonie avec une population comprise entre 2 et 4 couples. L'espèce dépend fortement des marais situés au-delà de la frontière pour son nourrissage. Tendance stable depuis 2006.

Héron garde-boeufs - *Bubulcus ibis* : Nicheur occasionnel depuis 2008. Seul site de nidification connu en Wallonie avec une population comprise entre 0 et 5 couples. Fluctuations liées aux pertes que subit l'espèce durant les hivers rigoureux.

Grande Aigrette - *Ardea alba* : Nicheur depuis 2013. Seul site de nidification connu en Belgique avec les marais de Ploegsteert en 2012. Un des principaux sites wallons pour l'hivernage avec entre 25 et 35 individus réguliers. Tendance stable depuis 2006. L'espèce dépend fortement des marais situés au-delà de la frontière pour son nourrissage.

Aigrette garzette - *Egretta garzetta* : Nicheur depuis 2006. Seul site de nidification connu en Belgique. Population à la hausse avec plus de 20 couples en 2014. Seul site wallon connu pour l'hivernage régulier de l'espèce avec une douzaine d'individus. Tendance stable pour l'hivernage depuis 2006. L'espèce dépend fortement des marais situés au-delà de la frontière pour son nourrissage.

Busard des roseaux - *Circus aeruginosus* : Petite population nicheuse dans les différentes roselières. Effectifs fluctuant entre 2 et 4 couples nicheurs représentant le seul noyau wallon dans une population pour le reste constituée de couples isolés, en cultures ou en zones humides, fluctuant entre 6 et 28 couples entre 2008 et 2012. Population soumise à un fort risque de prédation par le renard et dépendant des niveaux des eaux.

Balbusard pêcheur – *Pandion haliaetus* : Site de halte migratoire régulier.

Râle d'eau - *Rallus aquaticus* : Le site abrite une population de plus de 50 couples nicheurs ce qui représente la plus grosse population de Wallonie, laquelle comporterait entre 92 280 couples estimés entre 2008 et 2012. L'oiseau est également présent en hiver.

Bécassine des marais - *Gallinago gallinago* : Site de halte migratoire et d'hivernage dont les effectifs pour l'espèce varient en fonction de la disponibilité en habitats favorables (présence de vasières, de prairies inondées...etc).

Mouette mélanocéphale - *Ichthyæetus melanocephalus* : Site de halte migratoire (nombre d'individus <10) mais premiers cas de nidification (2 couples) en 2014. Seul site connu de nidification en Wallonie.

Goéland cendré - *Larus canus* : Espèce présente toute l'année et nicheurs en petit nombre (nombre de couple <10) avec un succès très faible. Cette petite population fragile représente une part significative de la population wallonne estimée entre 2008 et 2012 entre 20 et 40 couples.

Sterne pierregarin - *Sterna hirundo* : site de nourrissage printanier et estival pour la population nicheuse située sur les marais de Condé en France. Présence régulière de 5 à 10 individus. Nicheur occasionnel en 2008, 2009 et 2014.

Guifette noire – *Chlidionas niger* : Un des rares sites wallons où l'espèce est régulièrement observable en halte migratoire, effectif variable.

Martin-pêcheur d'Europe - *Alcedo atthis* : Site abritant chaque année moins de 5 couples nicheurs. Tendance stable. Population wallonne estimée entre 2008 et 2012 entre 100 et 450 couples.

Bouscarle de Cetti - *Cettia cetti* : noyau principal de la population wallonne quasiment exclusivement restreinte à la vallée de la Haine et la région de Warneton-Ploegsteert. Sur les 150 couples estimés en wallonie entre 2008 et 2012, 50 se retrouvent sur les marais d'Harchies, été comme hiver. Tendance stable mais pouvant rapidement décliner à l'issue d'hivers rigoureux.

Phragmite des joncs - *Acrocephalus schoenobaenus* : Des 140 couples estimés en Wallonie entre 2008 et 2012, entre 50 et 75 individus se trouvent aux marais d'Harchies. Tendance stable.

Gorgebleue à miroir - *Luscinia svecica* : Bien que l'espèce progresse partout en Wallonie avec la colonisation des campagnes, la population des marais d'Harchies, avec 30 à 50 couples, reste la plus belle population wallonne (estimation > 500 entre 2008 et 2012) présente en milieu humide. Tendance locale semblant être à la baisse.

Autres espèces : Pas d'informations.